



BÉNÉVOLAT ET MÉCÉNAT: VALORISATION COMPTABLE

DELMAS Christian

27 juin 2013

Généralités sur le bénévolat

- **Définition:** don de temps librement consenti et gratuit.
- « Petit Robert 2009 » étymologie latine benevolus « bienveillant », de bene « bien », et volo « je veux ».
- Quelques chiffres: **935 000** emplois équivalents temps plein (ETP).

Valorisation du bénévolat

- **Depuis le plan comptable associatif de 1999:**
il est possible de valoriser le bénévolat.
- **L'association doit disposer:**
 - d'une information quantifiable et valorisable,
 - de méthodes d'enregistrement fiables

Valorisation du bénévolat

- **N'a pas d'incidence sur le résultat:**
 - Produits (compte 87)
 - Charges (compte 86)
- Donne une image plus fidèle de vos activités; de vos coûts et de vos ressources.
- **Indicateur précieux** auprès des partenaires.
- **« Connaître pour reconnaître »**

Valorisation du bénévolat

- **Sur le plan fiscal:**

- appréciation des activités non lucratives sont « significativement prépondérantes ».

- l'évaluation comptable du bénévolat joue un rôle considérable.

Valorisation du bénévolat

- **Recenser les heures et les tâches:**
 - Fiche par bénévole pour noter les heures d'intervention et leur nature.
 - Si possible, fiche quotidienne pour éviter les oublis.
 - Regrouper toutes les fiches dans un tableau, colonne par type de tâches (direction, administration, activité 1, activité 2...).

Valorisation du bénévolat

- **Quelle méthode de valorisation:**
 - **idée de base:** valoriser au « coût de remplacement » (salarié ou professionnel).
 - **règlement de l'Union européenne:** se référer au « taux horaire normal ».
 - l'association doit disposer d'éléments objectifs.

Valorisation du bénévolat

- **La méthode du Smic:**

- nombre d'heures X montant du Smic horaire majoré des cotisations sociales.

- 9,43€ au 1/1/2013, l'évaluation peut-être faite sur la base de 12€ de l'heure.

Valorisation du bénévolat

- **La méthode du coût d'un salarié de l'association:**

- **à défaut de salarié:** disposer d'éléments d'appréciation permettant d'établir l'équivalence de compétence entre le bénévole et le salarié.

- **si un salarié existe déjà:** prendre le coût horaire chargé (ex: 18€ X nombre d'heures).

Valorisation du bénévolat

- **La méthode du coût de la prestation:**
 - **valoriser au coût facturé par un prestataire.**
 - **justification difficile (devis, tarifs...).**

Valorisation du bénévolat

- **La valorisation par catégories de fonctions:**
 - **Fonctions non qualifiées:** transports, ouvriers, manoeuvre...
 - **Fonctions d'encadrement nécessitant une compétence:** coordination, formation, responsabilité d'équipe, recherche...
 - **Fonctions d'expertise:** expert consultant dans le domaine concerné par le projet (domaine sportif, médical, éducatif, économique...), comptable, auditeur...

Valorisation du bénévolat

- **La valorisation par catégories de fonctions:**

- Ajouter aux fonctions d'expertise, les fonctions relevant de la gestion et de l'administration de l'association (membres de bureau, participation au conseil d'administration).

Valorisation du bénévolat

- **Attribuer une valeur horaire par type de fonctions:**
 - 1 fois le smic pour les fonctions d'exécution.
 - 2 fois le smic pour les fonctions d'encadrement.
 - 3 fois le smic pour les fonctions d'expertise.

Valorisation du bénévolat

- **Modalités de mise en œuvre:**
- à décider en AG, en CA, à défaut en bureau.
- **Les questions à débattre sont généralement :**
 - Quelle qualification de bénévolat retenir ? (*élus, réguliers, occasionnels, etc.*)
 - Comment quantifier le temps bénévole ? (*heure ; jour ; type d'activité – accueil de personnes en difficulté, tenue d'un poste de secours, etc.- ; par unité d'oeuvre ; etc.*)
 - Quelle valeur lui donner ? par quelle méthode ? taux horaire ? forfait temps ?
 - Faut-il dans la perspective de la valorisation modifier les statuts ?
 - Convient-il d'intégrer la valorisation dans le règlement intérieur ?

Valorisation du bénévolat

- **Celles-ci doivent permettre :**
- de recenser en volume le bénévolat réalisé (par « *déclaration* » *des bénévoles* ?)
- et/ou de valoriser, par nature de tâches réalisées, le bénévolat ainsi pris en compte.
- En tout état de cause, de conserver des pièces justificatives en tant que documents comptables (*nom du bénévole, nature et quantité, valorisation retenue, nom et qualité du responsable associatif, etc.*).

Valorisation du bénévolat

- **Pratiques recensées:**
- **Le premier niveau : une valorisation sous un angle qualitatif.**
- ***« À défaut de renseignements quantitatifs suffisamment fiables, des informations qualitatives sont apportées, notamment sur les difficultés rencontrées pour évaluer les contributions concernées »***

Valorisation du bénévolat

- Le deuxième niveau: **une valorisation sous un angle quantitatif.**
- **« Dès lors que ces contributions présentent un caractère significatif, elles font l'objet d'une information appropriée dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance ».**

Valorisation du bénévolat

- Le troisième niveau (compte de résultat) : enregistrement/inscription en comptabilité
- *« Si l'association dispose d'une information quantifiable et valorisable ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, elle peut opter pour leur inscription en comptabilité ».*

Le mécénat

- **Soutien consenti par une initiative privée en faveur d'une activité présentant un intérêt général sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire.**
- **Réduction d'impôt égale à 60% du montant (dans la limite de 5 pour mille du CA HT de l'entreprise).**

Les différentes formes de mécénat

- **Le mécénat financier (montant en numéraire):**

- ✓ Dons en numéraire.

- ✓ Le mécénat associé (ex: 15€ entreprise et 15€ salarié).

Les différentes formes de mécénat

- **Le mécénat en nature (sans apport financier):**
 - ✓ Remise d'un bien.
 - ✓ Marchandises en stock.
 - ✓ Mise à disposition de moyens matériels, personnels ou techniques...

Les différentes formes de mécénat

▪ Le mécénat de compétences

✓ **Prestation de services:** l'entreprise réalise une tâche, reste l'employeur des salariés, assure la totalité des salaires et des charges sociales. Les salariés restent sous la direction et le contrôle de l'employeur.

✓ *(exemple: construction de 120 000€, réduction d'impôt de 72 000€ (60% de 120 000€)).*

✓

Les différentes formes de mécénat

■ Le mécénat de compétences

- ✓ **Prêt de main d'œuvre:** l'entreprise met ses salariés à la disposition du bénéficiaire, qui est responsable des conditions d'exécution du travail du personnel. Le mécène reste l'employeur au regard de ses obligations juridiques et sociales.
- ✓ *(exemple: réduction de 60% du salaire chargé, au prorata temporis, des salariés mis à disposition).*

Les différentes formes de mécénat

▪ Le mécénat technologique

Mise à disposition d'une technologie disponible ou utilisée par l'entreprise au bénéfice d'une association d'intérêt général.

(exemple: mise à disposition d'un logiciel créé par l'entreprise)

Ressources

- Le portail gouvernemental de la vie associative : <http://www.associations.gouv.fr>
- La documentation fiscale : <http://www.impots.gouv.fr>



**VOUS AVEZ DES
QUESTIONS ?**